



COMMUNIQUE DE PRESSE
Décembre 2017

SYNTHÈSE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYTRAL DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2017 - 10H30

■ Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice comptable 2018

Les grandes orientations suivantes ont été retenues pour préparer le budget primitif 2018 :

- Section d'investissements

Les crédits de paiement d'investissement pour 2018 devraient s'élever à 268.6 M€ environ dont :

- 33.2 M€ pour la poursuite et l'achèvement des investissements des plans de mandats antérieurs (ligne forte C3, nouveau dépôt Bus à Perrache)
- 148 M€ pour les nouveaux investissements du plan de mandat 2015-2020 (projet avenir métro, augmentation de la capacité tramway, ligne T6, extension du métro B aux Hôpitaux Sud, nouveau Pôle d'Echange Multimodal de Part Dieu)
- 2.8M€ pour les équipements nécessaires à l'exploitation des réseaux Libellule, Cars du Rhône ainsi qu'à la concession Rhône Express
- 84.6 M€ nécessaires aux études et équipements dits 'récurrents' (renouvellement des systèmes, rénovation des matériels, acquisition d'autobus, nouveaux équipements vidéo et billettiques, mise en accessibilité du réseau, adaptation des bâtiments et des installations)

- Section d'exploitation

La section d'Exploitation prendra en compte :

- Le maintien du Versement Transport à un taux de 1,85% sur le périmètre métropolitain et de 0,60% sur le territoire de la CAVBS, la fin de l'évolution progressive du taux de 1,40% à 1,85% sur les communes de Brindas, Chaponost, Grézieu la Varenne, Messimy, Sainte Consorce et Thurins et l'augmentation du taux progressif de 1,40% à 1,60% pour le territoire de la CCEL, à compter du 1^{er} janvier 2018
- la contribution des collectivités
- la maîtrise des charges d'exploitation des réseaux avec notamment l'application de la nouvelle convention d'exploitation du réseau TCL et la mise en œuvre des ajustements d'offre sur le réseau interurbain
- une stabilité des frais administratifs et de personnel

■ **Approbation du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030 : vers une nouvelle dynamique de mobilité**

Le PDU adopté en 1997 puis révisé en 2005, a permis de définir une politique cohérente de mobilité et de mener de nombreuses actions qui ont contribué au rayonnement et au dynamisme de l'agglomération lyonnaise ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air.

Une nouvelle dynamique s'est créée autour du transport de marchandises, les réseaux de transports collectifs ont été renforcés, la place de la voiture en ville a été régulée et des actions de sensibilisation ont permis de faire évoluer les comportements des habitants, des usagers et des acteurs économiques.

Depuis 2005, l'agglomération a fortement évolué en accueillant de nouveaux habitants et de nouveaux emplois. Les services de transports se sont diversifiés et de nouvelles pratiques de déplacements se sont révélées.

Afin d'accompagner cette dynamique et d'apporter les réponses les plus adaptées aux déplacements des habitants, en phase avec les enjeux de l'agglomération lyonnaise à horizon 2030, le SYTRAL a engagé en 2015, l'élaboration d'un nouveau PDU sur un territoire élargi de 73 communes : la Métropole, les 8 communes de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et les 6 communes de l'ouest lyonnais.

Le 5 mars 2015, le Comité syndical du SYTRAL a délibéré sur l'engagement de la révision du PDU de l'agglomération lyonnaise. Le projet de PDU, arrêté le 9 décembre 2016, a été soumis pour avis aux personnes publiques du 4 janvier au 4 avril 2017 puis à une enquête publique organisée du 15 mai au 20 juin 2017.

La commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions le 7 août 2017. Elle a rendu un avis favorable assorti de trois réserves et de trois recommandations, tout en relevant le fort niveau qualitatif du document ainsi que les moyens mis en œuvre pour la concertation puis l'information du public.

Le comité syndical a approuvé le PDU 2017-2030 en tenant compte des résultats de l'enquête publique constitués par les réserves et recommandations.

Dossier de presse en PJ.

■ **Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole de Lyon (PLU-H)**

Depuis le lancement de la démarche en 2012, le SYTRAL a participé, tant au niveau technique que politique, aux réflexions et échanges conduits par la Métropole de Lyon.

Le projet de PLU-H de la Métropole de Lyon s'articule autour de quatre défis (métropolitain, économique, solidarité, environnemental) qui entrent en écho avec les enjeux identifiés pour le PDU de l'Agglomération lyonnaise.

Le projet de PLU-H répond globalement aux besoins identifiés par le SYTRAL pour mener à bien ses politiques et aux conditions pour en rendre les réalisations et investissements plus efficaces.

Le comité syndical du SYTRAL émet un avis favorable à ce projet qui constitue un nouveau socle pour des politiques d'urbanisation du territoire cohérentes avec les orientations en matière de mobilité et de déplacements.

■ Convention avec l'association Médialys pour l'année 2018 – les « AMIS » sur le réseau TCL

L'association de service Médialys a pour objet la réadaptation professionnelle et la réinsertion des chômeurs. Elle met à disposition et organise l'activité des AMIS - agents Accueil Médiation Information Services, principalement sur le réseau TCL (95 % et 5% sur les Cars du Rhône et Optiguide).

Ce dispositif des AMIS existe depuis plus de 20 ans et est géré par Médialys depuis 2006.

Les objectifs sont de renforcer :

- la présence humaine dans le réseau TCL par la mobilisation de 190 AMIS (effectif mensuel moyen minimum requis par la convention),
- l'exercice de missions d'information aux voyageurs complémentaires (exemple en cas de situation perturbée ou en renfort événementiel), de gestion des flux, de prévention des incivilités et de la fraude et de médiation de premier niveau (conflits naissants entre usagers...), d'accompagnement des personnes à mobilité réduite et ce, afin de rendre les réseaux rassurants, accueillants et de garantir une qualité de service aux utilisateurs.

Le comité syndical approuve le renouvellement de la convention d'objectifs avec Médialys dont la subvention annuelle est de 1 020 000 euros.

CONTACTS PRESSE

Olivia Vansoen : Responsable des relations presse SYTRAL / vansoen@sytral.fr / 06 74 35 39 61

Laura Zaidman : Attachée de presse SYTRAL / zaidman@sytral.fr / 06 71 18 32 66

